



## TARIFICATION RESERVES AUX MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION DES CARAVELLES

MONTANT DE LA GARANTIE Dont 20 % maximum sur le contenu Et 50% maximum sur les appareils de propulsion	TARIF ANNUEL TTC* ADHERENT	
Inférieur ou égal à 4 500 €	167 €	
6 000 €	188 €	
9 000 €	261 €	
12 000 €	319 €	
15 000 €	362 €	

LES CONDITIONS DE L'OFFRE			
EXTENSION	Dommages à la remorque Jusqu'à concurrence de 1 525 €		
	Pas de majoration pour les bateaux en fonction de leur âge		
AVANTAGES	Zone de souscription étendue à la France entière		
	Votre caravelle est garantie à sa valeur réelle, quel que soit son âge et sans expertise préalable		
CONDITIONS DIACCEPTION	Le bateau n'est ni pris ni donné en location		
CONDITIONS D'ACCEPTION	l'assuré n'a pas été résilié pour non paiement de la cotisation ou pour sinistre par le précédent assureur		

\* Document non contractuel Le 27/04/2016



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## TALEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

Risques	Objet de la garantie	Montant de la garantie	Franchises
	1 - Touts Dommages Confondus	8 000 000 €	
	Dont:		
CIVILE	Dommages matériels et immatériels	2 000 000 €	
Ĕ	Dommages corporels aux ayants droits	500 000 €	
ABIL			NEANT
RESPONSABILITE CIVILE	2 - frais de retirement	30% de la valeur assurée mini 5 000€	
ez 	3 - frais de recherches en mer des personnes	15 000 €	
	4 - Protection juridique (défense, recours)	5 000 €	
DOMMAGES AU BATEAU	1 - Pertes, avaries, vols, actes de vandalismes, attentats, acte de terrorisme	Valeur choisie (dont 20% maxi sur le contenu et 50% maxi sur les appareils de propulsion)	200€

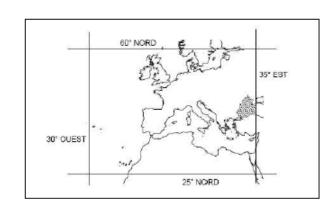
## **ZONE DE NAVIGATION**

NORD: 60° latitude Nord

SUD: 25° latitude Nord incluant les Canaries et Madère

OUEST: 30° longitude ouest incluant les Açores

EST: 35° longitude Est sans passage du Bosphore



La garantie sera toutefois maintenue si le bateau assuré vient à franchir ces limites en cas de force majeure ou pour porter assistance à une embarcation en détresse.

\* Document non contractuel Le 27/04/2016